A. Hajjat, *La marche pour l'égalité et contre le racisme*, Paris, éd. Amsterdam, 2013, 264 pages.

«?Le recours collectif à la violence s'inscrit toujours dans le système de représentations par lequel la communauté désigne sa place dans l'ordre du monde. Ces images mentales qui se traduisent en actes renvoient donc à du sens et le conflit est à lire non comme pur désordre, mais comme révélateur d'une cohérence autre?» (Jean Nicolas, *La Rébellion française*, Paris, Seuil, 2002, p. 13).

Les historiens et les sociologues des quartiers populaires s'accordent à dire que les rébellions des Minguettes sont les symboles de la «?crise des banlieues[1]?». Elles ont fait l'objet de nombreuses analyses, s'appuyant surtout sur le discours médiatique, mais on sait finalement peu de choses des acteurs de l'époque, et en particulier des rebelles eux-mêmes. Cette lacune est d'autant plus problématique que, parmi les rebelles de 1981 et 1983, on en retrouve certains à l'origine de la Marche pour l'égalité et contre le racisme, événement fondateur de toute une génération de militants immigrés et des quartiers populaires[2]. Ce chapitre propose une analyse de la configuration locale qui permet d'expliquer les conditions de possibilité des rébellions des Minguettes de l'été 1981 et du 21 mars 1983, sachant que la seconde développe une caractéristique sans précédent dans l'histoire des rébellions urbaines?: le passage d'un mode d'action émeutier (actes violents et illégitimes juridiquement contre la police) à un mode d'action légitime (manifestation, *sit-in*, grève de la faim, pétition et création d'une association).

Contester l'autorité policière?: les rébellions de l'été 1981 et du 21 mars 1983

Pour comprendre l'usage de la violence physique par certains habitants des Minguettes au début des années 1980, il est certes important de souligner les «?causes de la colère?», c'est-à-dire les facteurs sociaux tels que la concentration de la pauvreté, la déstructuration de la classe ouvrière, le chômage massif, la ségrégation spatiale, le racisme, etc.[3] Cependant, il peut être intéressant de l'analyser aussi en l'inscrivant dans une configuration sociale et politique ainsi que dans les rapports de force qui structurent le quartier, en particulier entre les jeunes et la police, en faisant l'hypothèse que les rébellions

des Minguettes s'expliquent en grande partie par la *rupture d'un certain équilibre, fragile et précaire, dans les relations entre jeunes et police*.

Cet équilibre repose jusqu'au début des années 1980 sur l'existence de deux formes d'institution sociale?: les bandes de jeunes et la police, dont l'action contre la délinquance est légitimée et acceptée par les habitants du quartier tant qu'elle n'est pas perçue comme une attaque à leur dignité ou à leur honneur social. On se gardera donc d'employer le terme polémique de «?zone de non-droit?» dans la mesure où, aux Minguettes, l'action de la police est généralement acceptée et rarement empêchée. De fait, les jeunes qui appartiennent aux fractions les moins intégrées du monde ouvrier s'approprient certains espaces urbains dont une des fonctions consiste à les soustraire au regard des différentes formes d'autorité (familiale, éducative, scolaire et policière). Ils se retrouvent non seulement dans la rue, mais aussi dans la cafétéria Casino du centre commercial Vénissy, dans le snack «?L'Ami Burger?» et, pour ce qui concerne la bande de jeunes de Monmousseau, dans le local mis à disposition par le bailleur social Logirel au pied de la tour n°?10. L'appropriation de ces espaces publics est parfaitement bien illustrée par l'affiche du Cinquième Festival des travailleurs immigrés, organisé à la Bourse du travail de Lyon les 28 et 29 mai 1980 (ill. 2.1). Dessinée par Last Siou, sympathisant du groupe Zaâma d'Banlieue (voir chapitre 5)[4], elle montre comment la présence policière dans le quartier peut être perçue comme une forme d'intrusion, à la fois physique et symbolique, dans des lieux publics dont, justement, une des fonctions sociales est de permettre d'échapper au regard des formes d'autorité. Cette configuration favorise l'émergence de «?bandes?», peu structurées et constituées d'amis du même quartier, qui se distinguent des «?blousons noirs[5]?» («?loubards?» des années 1950-1960) par leur origine sociale et leur lieu d'habitation.

L'espace vénissian de la petite délinquance est marqué par des figures telles qu'Amar Djaïdja et Frédéric Henry?; selon plusieurs acteurs du quartier, ces deux figures bénéficient du soutien d'une partie de la population des Minguettes qui les aide occasionnellement, d'une manière ou d'une autre, à fuir la police. Petit à petit, une sorte de mythe populaire, *a fortiori* imaginaire et parfois exagéré, s'est construit?: celui d'un Amar Djaïdja «?Robin des bois?» ou «?bandit social[6]?» qui vole aux riches pour distribuer aux pauvres.

[Amar Djaïdja] avait même un côté Robin des Bois pour le quartier. Je me souviens une fois où il avait cambriolé je ne sais plus quel magasin de nourriture, un magasin du type Casino. Et le lendemain dans l'immeuble, […] [quand] quasiment l'ensemble des habitants […] ouvrait leur porte, il y avait devant un paquet de café, une bouteille d'huile [petit rire]. Il avait aussi ces côtés-là. Je me souviens qu'à une époque, il avait fait la distribution de survêtements à tous les gamins de son quartier […]. Mais bon, ça restait quand même de la délinquance et on va dire qu'il était un peu aux portes […] du banditisme[7].

Or, à partir du début des années 1980, l'équilibre de la configuration est progressivement bouleversé par deux facteurs, provoquant une montée de la tension sociale. Le premier réside dans le fait qu'un des moyens les plus efficaces à la disposition de la police pour lutter contre la délinquance et obtenir des renseignements est la menace d'expulsion des étrangers, qui représentent environ la moitié des «?délinquants multirécidivistes?» identifiés en juin 1980. C'est le principe de la «?double peine?»?: l'étranger est condamné une fois pour le délit ou le crime commis et il peut l'être une seconde fois en étant expulsé du territoire français[8]. Or après la grève de la faim contre les expulsions menée par Christian Delorme, Jean Costil et Hamid Boukhrouma en avril 1981, le gouvernement socialiste nouvellement élu décide de suspendre les expulsions des jeunes étrangers (mai-

juin 1981)[9]. La police de Vénissieux se sent alors en quelque sorte «?trahie?» par le gouvernement. Lors d'une entrevue avec le maire communiste de Vénissieux Marcel Houël, le 1er juillet 1981 (avant la rébellion de fin juillet), le préfet de police Jean Chevanche exprime le ressentiment de ses troupes?: «?La suspension des expulsions ne peut que rendre plus difficile l'action des services de police?; aucune menace ne pèse sur les malfaiteurs étrangers. On assiste d'ailleurs à un retour massif des délinquants expulsés[10].?»

Le second facteur tient au fait que la police ait l'impression, réelle ou supposée, que le territoire des Minguettes n'est plus sous contrôle, non pas parce que le niveau de délinquance explose (chapitre 1), mais parce que certains suspects réussissent à lui échapper. C'est le cas par exemple d'Amar Djaïdja, qui réussit à plusieurs reprises à tromper la vigilance des forces de l'ordre et à prendre la fuite. Il est interpellé en flagrant délit et gardé à vue pour le braquage manqué du magasin Intermarché de Pierre-Bénite le 28 novembre?; le 29 puis le 30 novembre, cinq policiers de la Sûreté urbaine de Lyon se rendent avec lui aux Minguettes pour perquisitionner son domicile familial et interpeller ses complices présumés. Alors que la première perquisition à domicile se déroule sans incident, la seconde est l'occasion pour Amar Djaïdja de s'échapper grâce à l'aide d'habitants du quartier, comme le relate *Le Progrès*?:

Laissant le malfaiteur à la garde de deux d'entre eux, les trois autres fonctionnaires pénétraient dans l'immeuble [pour interpeller un complice présumé]. Mais leur présence dans ce quartier «?chaud?» de l'est lyonnais n'était pas […] passée inaperçue. Aussitôt des petits groupes de quelques individus se formaient à proximité des voitures. Des petits groupes qui se fondirent rapidement en un seul d'une vingtaine de personnes lorsque retentirent les cris d'un des garçons appréhendés. […] Les voitures de police étaient alors prises d'assaut, secouées et les policiers insultés. Dans la confusion, une des portières s'ouvrait et Djaïdja, menottes aux poings, en profita pour disparaître. Couvert par les acteurs de cette scène, il courait jusqu'à une voiture qui démarrait aussitôt. L'oiseau s'était envolé[11].

Selon la police, la foule est composée «?en majorité de jeunes Maghrébins ainsi que des femmes de type nord-africain, qui se dispersaient sans courir. Certaines de ces femmes poussaient des cris hostiles et injurieux[12]?». L'inspecteur au volant de la voiture de police précise que «?toutes les portières étaient verrouillées et qu'il n'est par conséquent pas possible de les ouvrir de l'extérieur. C'est [Amar] Djaïdja qui, en se contorsionnant, a dû pouvoir ouvrir la portière[13]?». Tout se passe comme si la suspension des expulsions et le sentiment de perte de contrôle territorial avaient bouleversé l'équilibre des rapports de force entre les jeunes, la petite délinquance et la police. On peut alors considérer que ce déséquilibre débouche sur une présence policière accrue[14] et sur la succession d'incidents mineurs qui peuvent dégénérer, comme durant les rébellions de l'été 1981 et de mars 1983. Comme le souligne *a posteriori* Toumi Djaïdja, habitant de Monmousseau et petit frère de Amar[15], la dégradation du bâti et des relations sociales s'est opérée assez brutalement, provoquant un cycle de montée en tension entre les jeunes et la police?:

Dans les années 1980, il y avait comme une forme de dégradation qui commençait à s'opérer dans le quartier… Une dégradation physique, matérielle. […] Les tensions sont arrivées à une vitesse?! Il y a eu un revirement, un souffle de l'enfer sur les Minguettes. Ça a basculé dans le côté obscur. […] Et la police a commencé à s'imposer davantage, se faire remarquer…[16]

Les rébellions urbaines de l'Est-lyonnais durant l'été 1981 s'inscrivent dans cette

perspective, non spécifique aux Minguettes puisqu'elles se déroulent en même temps dans les cités Olivier de Serres à Villeurbanne et de la Grapinière à Vaulx-en-Velin. Les mêmes processus analysés jusqu'ici aux Minguettes se sont produits dans ces autres quartiers populaires de la banlieue lyonnaise?: surpopulation juvénile, échec scolaire, crise d'encadrement de la jeunesse, etc. En 1976, c'est à Olivier de Serres que sont inventés les «?rodéos[17]?», qui deviennent un mode d'action émeutier privilégié en raison de ses dimensions sociale (voler une grosse cylindrée dans des quartiers riches), «?ludique?» («?jeu?» pour adolescents et jeunes adultes), virile (défi entre garçons) et contestataire (course-poursuite avec la police). Le rodéo constitue ainsi une pratique sociale qui cristallise la tension entre la police et les jeunes des banlieues lyonnaises, et qui se transmet d'une cité à l'autre, voire d'une région à l'autre (notamment à Marseille et Avignon), au travers de l'accumulation d'une «?expérience émeutière?». Au final, on dénombre environ deux cent cinquante voitures brûlées à la fin de l'été 1981 sur l'ensemble du territoire national[18].

Si les rébellions urbaines de l'été 1981 sont les premières à avoir été médiatisées, elles ne s'articulent pas à une logique de mobilisation collective comme en 1983 aux Minguettes. De ce point de vue, il est intéressant de revenir sur la chronologie précise de la seconde rébellion du 21 mars 1983 (encadré 2.1), qui est à l'origine de l'organisation d'une grève de la faim par les jeunes du quartier, de la création de l'association SOS Avenir Minguettes et, plus tard, de la Marche pour l'égalité. Selon un rapport des Renseignements généraux, «?un état comparatif de la délinquance entre les premiers trimestres des années 1982 et 1983 dans l'agglomération lyonnaise fait apparaître une stagnation de la délinquance globale (+0,01?%) [et] ce phénomène général se répercute dans l'ensemble des communes de l'Est lyonnais[19]?». Cependant, les événements du 21 mars 1983 «?ont démontré […] la tension qui régnait dans ces quartiers et qui risquait de dégénérer violemment au moindre incident entre les forces de l'ordre et jeunes immigrés[20]?».

Le 21 mars à 8 heures, «?le commissariat de Vénissieux procède à une perquisition dans [le local des jeunes de la] tour n° 10 de l'avenue Gaston Monmousseau, où, selon des renseignements, des cambrioleurs avaient déposé le butin d'un cambriolage d'un magasin de fourrures commis au cours du week-end à Chambéry[21]?». Par ailleurs, compte tenu d'incidents ayant eu lieu les jours précédents (contrôle d'identité ayant mal tourné, jets de bouteilles contre la police, etc.), un fourgon de gardiens de la paix est placé en renfort à proximité du local puis, après que ceux-ci aient été la cible de projectiles, une section d'intervention se rend au bas de la tour. Mais une autre descente de police est organisée au même moment, sans coordination avec la précédente. Selon le témoignage d'éducateurs spécialisés arrivés sur les lieux à 8 h 45, à l'origine de l'affrontement du 21 mars, il y a d'abord un contrôle d'identité qui tourne mal?:

vers 9 h 30, de nombreux jeunes [parmi les cent à cent cinquante présents au départ] conscients de la gravité de la situation avaient pris le parti de rentrer chez eux afin d'éviter toute réaction incontrôlable des groupes, ce qui réduisit considérablement le nombre de «?belligérants?» (mais cela n'a pas été relaté [par la presse]) et permit à la police de perquisitionner la tour 10 […]. Un calme relatif régnait dans le quartier. Hélas, vers 10 h 30, quatre inspecteurs [d'une autre équipe] se sont dirigés vers la tour pour contrôler l'identité de deux jeunes adossés contre le mur, les deux jeunes ne se sont pas refusés au contrôle mais il y a eu un mouvement de recul et de refus au moment où un des inspecteurs a demandé à un jeune de l'accompagner vers les forces de police pour s'assurer par radio de son identité. C'est à ce moment-là que la dizaine de jeunes présents s'est opposé à cette décision qu'ils interprétaient comme une arrestation[22].

Cette présence accrue des forces de l'ordre produit sur les jeunes de Monmousseau l'effet d'être «?attaqués?», comme le souligne le préfet de police Bernard Grasset?: «?Deux descentes de police au même endroit pour deux affaires différentes?: […] une affaire qui était une affaire de délinquance traditionnelle, l'autre qui était je sais plus quoi. Voilà les jeunes [qui] croient qu'ils sont attaqués[23].?» Ainsi, après la perquisition fructueuse et le contrôle d'identité, les enquêteurs sortant du local et la section d'intervention en couverture devant la porte d'entrée sont la cible de jets de pierre et de barres de fer. Une première charge permet aux policiers de se dégager mais les rebelles se rassemblent près de la sortie du quartier et visent les véhicules quittant les lieux. Il aura fallu un tir nourri de grenades lacrymogènes et une nouvelle charge pour que l'ensemble des forces de police puisse sortir du quartier. Au total, douze personnes parmi les forces de l'ordre sont blessées (dont le préfet de police Grasset et le directeur départemental de la police urbaine), un gardien de la paix est hospitalisé (luxation de l'épaule) et une douzaine de véhicules de police sont endommagés. Ces informations provenant des rapports de police sont confirmées par un des jeunes habitants de la tour n°?10?:

Il y a eu la descente de police et après, ça a commencé à partir en bagarre générale. *D'autres unités policières sont arrivées et d'autres gens, venus d'autres quartiers, sont arrivés, puis c'est monté en mayonnaise*. La sauce est montée très vite et, en fin de matinée, on s'est retrouvé dans une bataille rangée. Il y avait des unités de différents corps policiers, des unités de gardes mobiles, des lacrymogènes. Je me suis retrouvé en bas de la Démocratie avec un flic qui avait un flingue, braqué sur moi. Il avait ramassé un coup de bâton par une mère de famille. Parce que *ça impliquait non seulement les jeunes, mais aussi nos parents*. Ma propre mère, ce jour-là, avait ramassé une grosse baffe par une femme flic dans l'ascenseur. […] Heureusement que […] le préfet de l'époque avait quand même du sang-froid […] parce qu'il a débarqué, il était là. […] Vu la situation, je pense que s'il avait donné l'ordre de rentrer dans le tas, il y aurait eu énormément de dégâts. Je pense que c'est un préfet qui a mesuré le danger, qui a mesuré où ça pouvait aller et qui avait fait le choix de faire le retrait, pour apaiser[24]22.

Ainsi, la contestation de l'autorité policière par des habitants de Monmousseau le 21 mars 1983 s'inscrit dans le cadre d'une configuration globale où les conditions de l'équilibre des tensions sociales ont peu à peu été bouleversées par le sentiment de perte de contrôle territorial et la suspension des expulsions, qui débouchent sur le renforcement de l'activité policière, perçue comme une forme d'atteinte à la dignité sociale des habitants. Compte tenu de ce sentiment d'humiliation collective, l'équilibre qui s'était établi est rompu et, pour les habitants, ne mérite plus d'être maintenu?: la croyance en la légitimité de l'action policière se fissure.

Nos contenus sont sous licence Creative Commons, libres de diffusion, et Copyleft. Toute parution peut donc être librement reprise et partagée à des fins non commerciales, à la condition de ne pas la modifier et de mentionner auteur·e(s) et URL d'origine activée.

références

références

⇧1 Voir, entre autres, Christian Bachmann et Nicole Le Guennec, *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Paris, Hachette Littératures, 2002 (1996), p.?331 et suivantes. Plus récemment?: Fabien Jobard, «?An Overview of French Riots, 1981-2004?», *in* David Waddington, Fabien Jobard et Mike King, *Rioting in the UK and France: A Comparative Analysis*, Cullompton-Portland,Willan Publishing, 2009, p.?27-38.

⇧2 Ahmed Boubeker, *Les Mondes de l'ethnicité. La communauté d'expérience des héritiers de l'immigration maghrébine*, Paris, Balland, 2003?; Stéphane Beaud et Olivier Masclet, «?Des «?marcheurs?» de 1983 aux «?émeutiers?» de 2005.?Deux générations sociales d'enfants d'immigrés?», *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n°?4, 2006, p.?809-843.

⇧3 Voir notamment François Dubet, *La Galère. Jeunes en survie*, Paris, Fayard, 1987?; François Dubet et Didier Lapeyronnie, *Quartiers d'exil*, Paris, Seuil, 1992?; Stéphane Beaud et Michel Pialoux, *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard, 2003?; Laurent Mucchielli et Véronique Le Goaziou (dir.), *Quand les banlieues brûlent… Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, La Découverte, 2006?; Michel Kokoreff, *Sociologie des émeutes*, Paris, Payot, 2008.

⇧4 Voir Foued Nasri, «?Zaâma d'Banlieue (1979-1984)?: les pérégrinations d'un collectif féminin au sein des luttes de l'immigration?», *in* Sophie Béroud, Boris Gobille, Abdellali Hajjat et Michelle Zancarini-Fournel (dir.), *Engagements, rébellions et genre dans les quartiers populaires en Europe (1968-2005)*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2011, p.?65-78.

⇧5 Marwan Mohammed et Laurent Mucchielli (dir.), *Les Bandes de jeunes, des «?Blousons noirs?» à nos jours*, Paris, La Découverte, 2007.

⇧6 Eric J. Hobsbawm, *Les Bandits*, Paris, La Découverte/Zones, 2008 [1969], p.?28-42.

⇧7 Entretien avec Djamel Atallah, membre de SOS Avenir Minguettes, Vénissieux, 18 novembre 2008.?Ce point de vue est corroboré par de multiples articles du *Progrès de Lyon* de 1981-1983, qui participe à la création du mythe du «?Prince des Minguettes?».

⇧8 Sur le principe de la double peine, voir Abdelmalek Sayad, «?Immigration et «?pensée d'État?»?», *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°?129, 1999, p.?5-14.

⇧9 Lilian Mathieu, *La Double Peine. Histoire d'une lutte inachevée*, Paris, La Dispute, 2006, p.?83-117.

⇧10 ADR 2230W09.?Compte rendu de l'audience accordée par Jean Chevanche, préfet délégué pour la police, à Marcel Houël, maire de Vénissieux, le 1er juillet 1981.

⇧11 René Raffin, «?Un malfaiteur s'échappe à la faveur d'un début d'émeute?», *Le Progrès*, 1er décembre 1981.

⇧12 ADR 2230W10.?Rapport du DDPU du Rhône au préfet de police de Lyon, 9 décembre 1981.

⇧13 *Ibid*.

⇧14 Présence accrue et violente confirmée par les mères de Monmousseau?: «?Pendant l'été 81, les policiers nous faisaient rentrer chez nous dans nos couloirs à coup de pied et de pistolets dégainés dans le dos ou sur le ventre. C'était le Ramadan et on nous insultait?: «?Rentrez chez vous, on en a marre de vous?»?» (ATD. Lettre des mères des grévistes de la faim et les mères du quartier, envoyé au Premier ministre, Vénissieux, 30 mars 1983).

⇧**15** Après la fuite du 30 novembre 1981, Amar échappe à nouveau aux policiers le 10 mars 1982 et se réfugie en Italie. Il est finalement interpellé par la police italienne dans la nuit du 30 au 31 mars 1982 et extradé en France en janvier 1983, malgré la grève de la faim qu'il mène pendant cinquante-deux jours pour contester son extradition. Quelques années plus tard, «?il mourra dans des circonstances confuses à la frontière du Maroc et de l'Algérie?» (Azouz Begag et Christian Delorme, «?Rouiller, s'arracher, s'intégrer, se défoncer…?», *Écarts d'identité*, n°?67, 1993, p. 12).

⇧**16** Entretien avec Toumi Djaïdja, Lyon, 11 décembre 2009.

⇧**17** Voir Michelle Zancarini-Fournel, «?Généalogie des rébellions urbaines en temps de crise (1971-1981)?», *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°?84, 2004, p.?119-127.

⇧**18** Christian Bachmann et Nicole Le Guennec, *Violences…*, *op. cit*., p.?361.

⇧**19** ADR 1858W01.?Renseignements généraux (RG), «?Agitation parmi les jeunes immigrés dans l'est lyonnais et perspectives?», 2 mai 1983, p.?1. 5?390 faits ont été constatés au premier trimestre 1982 dans l'Est lyonnais et 5?388 au premier trimestre 1983, sachant que la délinquance dans l'Est lyonnais représente environ 35?% de la délinquance globale enregistrée dans 'agglomération lyonnaise. Les incendies de voitures suite à un «?rodéo?», nombreux durant la rébellion de juillet 1981, accusent une baisse de 39 %.

⇧**20** *Ibid*., p.?2.

⇧**21** ADR 2519W18.?Télégramme de la Direction départementale de la police urbaine (DDPU), «?Affrontements entre forces de police et habitants de la ZUP des Minguettes à Vénissieux?», 21 mars 1983.

⇧**22** ADR 2519W18.?Service de prévention de l'Association départementale du Rhône pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, «?À propos des incidents des Minguettes du lundi 21 mars 1983?: témoignage des éducateurs de prévention de la sauvegarde de l'enfance du Rhône présents sur les lieux?», Bron, s.?d. [avril 1983], p.?1.

⇧**23** Entretien avec Bernard Grasset, préfet de police de Lyon entre le 16 juillet 1981 et le 17 juillet 1984, Rochefort, 22 février 2009.

⇧**24** Entretien avec Djamel Atallah, *op. cit*.